



## PARC NATUREL MARIN DE MAYOTTE

Conseil de gestion en date du 22 février 2018

Délibération PNMM\_2018\_05

### Motion du Conseil de gestion sur les suites données à ses propositions

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 334-3 à L. 334-5, R. 334-15, R. 334-32, R. 334-35 et R. 334-36,

Vu l'article R951-14 du code rural et de la pêche,

Vu le décret n° 2010-71 du 18 janvier 2010 portant création du parc naturel marin de Mayotte

Vu l'arrêté conjoint n°13030 du 29 septembre 2015 portant nomination des membres du Conseil de gestion du Parc naturel marin de Mayotte,

Vu l'arrêté inter-préfectoral n°992/SG/2017 du 11 septembre 2017 portant modification de la composition du Conseil de gestion du Parc naturel marin de Mayotte,

Vu le règlement intérieur du Parc naturel marin de Mayotte approuvé par délibération du Conseil d'administration de l'Agence des aires marines protégées en date du 24 février 2016,

Vu les délibérations PNMM-2013-07, PNMM-2014-16, PNMM-15-17, PNMM-15-18, PNMM-2016-09 et PNMM-2017-09,

Considérant que le quorum est atteint et que le conseil de gestion peut valablement délibérer,

#### **Article 1 :**

A l'unanimité, le conseil de gestion déplore l'absence d'informations ou de suites, à ce jour, aux délibérations listées en annexe.

Le conseil de gestion confirme aux autorités compétentes ses propositions relatives à :

- la notification à la Commission européenne de l'article R951-14 du code rural et de la pêche, afin de rendre effective l'application de celui-ci, en précisant les modalités de prise en compte des droits historiques (navires concernés et effort de pêche de référence).
- l'encadrement de l'approche des mammifères marins à Mayotte, via notamment la révision de la réglementation locale en vigueur et la mise en place d'un régime de licences pour les opérateurs proposant cette activité.
- l'actualisation de liste d'espèces protégées marines et la protection des sites de ponte et d'alimentation des tortues marines.
- la finalisation de l'arrêté encadrant la pêche à Mayotte.

Le conseil de gestion demande aux autorités compétentes de lui confirmer leur position sur ces propositions et leurs intentions quant aux suites éventuelles à y donner.

Le vice-président du conseil de gestion du  
Parc naturel marin de Mayotte

M. Michel CHARPENTIER

## Annexe à la délibération PNMM\_2018\_02

Numéro de délibération / Procédure	Objet	Suite attendue	Suite effective	Prise en compte avis du Parc
<b>PNMM-2013-07</b> <b>Proposition de réglementation</b>	Approche des mammifères marins	Nouvel arrêté préfectoral encadrant l'approche des mammifères marins et/ou arrêté ministériel  Mise en place d'un régime de licences pour les opérateurs de whale-watching	Révision de l'arrêté engagée en 2017  Pas de réponse sur ce sujet	Non au 22/02/2018
<b>PNMM-2014-16</b> <b>Proposition de réglementation</b>	Réglementation de la zone des 100 miles nautiques autour de Mayotte	Arrêté préfectoral et/ou ministériel réglementant la zone des 100 miles	Décret n°2016-781 du 10 juin 2016 mais pas de notification à la Commission européenne	Oui mais décision non appliquée
<b>PNMM-15-17</b> <b>Proposition de réglementation</b>	Mise en place de listes réglementaires d'espèces protégées marines à Mayotte	Arrêtés préfectoraux code de l'environnement ou code de la pêche	Prévu en 2017 mais non réalisé	Non au 22/02/2018
<b>PNMM-15-18</b> <b>Proposition de réglementation</b>	Protection des sites majeurs de ponte et d'alimentation des tortues marines	Arrêté préfectoral et/ou APB	Prévu en 2017 mais non réalisé	Non au 22/02/2018
<b>PNMM-2016-09</b> <b>Avis simple</b>	Projet d'arrêté encadrant la pêche de loisir à Mayotte	Prise en compte des réserves du conseil de gestion dans l'arrêté préfectoral	En cours	En attente
<b>PNMM-2017-09</b> <b>Avis simple</b>	Projet d'arrêté encadrant la pêche à Mayotte	Prise en compte des réserves du conseil de gestion dans l'arrêté préfectoral	En cours	En attente